

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 35
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 45
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Achats de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle et leurs accessoires, en vue de la protection des agents communautaires, programmes 2014-2015-2016-2017. Autorisation

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de limiter les risques auxquels sont confrontés certains agents communautaires dans l'exercice de leurs fonctions, la Communauté urbaine de Bordeaux se doit de mettre à leur disposition des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle et leurs accessoires conformes aux normes européennes applicables en la matière.

Dans ce cadre, le centre de prévention des risques professionnels de la DRHDS passe régulièrement des marchés à bons de commandes permettant l'achat des matériels précités.

Les douze marchés en cours arrivent à échéance le 31 décembre 2013.

Aussi, il a été nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.

Les quantités et le rythme d'achats des vêtements et équipements ne pouvant être déterminés à l'avance avec précision, le nombre d'utilisateurs et les risques auxquels ils peuvent être exposés étant variables, les prestations seront donc mises en œuvre dans le cadre d'un marché à bons de commande sans montants minimum et maximum en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Ce marché sera conclu pour une période de 1 an renouvelable 3 fois maximum, soit du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017 maximum. Il est alloté en 9 lots.

- lot 1 : protection de la tête
- lot 2 : protection des mains
- lot 3 : protection des pieds

- lot 4 : vêtements et équipements haute-visibilité, dont intempéries
- lot 5 : vêtements de travail, hors intempéries
- lot 6 : vêtements et sous-vêtements intempéries, hors haute-visibilité
- lot 7 : vêtements de travail divers : vêtements classiques, vêtements de travail jetables, vêtements de travail spéciaux
- lot 8 : vêtements et accessoires deux-roues motorisés ou non
- lot 9 : vêtements et équipements pour personnel sécurité incendie

L'opération est estimée à 3 000 000 € HT maximum pour la durée totale du marché.

Ce marché sera conclu à prix unitaires révisables à date anniversaire du marché.

Le budget sera prévu au budget principal aux exercices 2014 à 2017.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16/10/2013, a décidé d'attribuer les différents lots de la manière suivante :

- lot 1 : Mabéo sur la base d'un montant estimatif de 25 150,59 € HT (soit 30 080, 11 € TTC)
- lot 2 : Mabéo sur la base d'un montant estimatif de 228 463,10 € HT (soit 273 241,87€ TTC)
- lot 3 : Cévenole de protection sur la base d'un montant estimatif de 107 878,70 € HT (soit 129 022,93 € TTC)
- lot 4 : Mabéo sur la base d'un montant estimatif de 57 561,00 € HT (soit 68 842,96 € TTC)
- lot 5 : Porte et fils sur la base d'un montant estimatif de 25 444,50 € HT (soit 30 431,62 € TTC)
- lot 6 : Mabéo sur la base d'un montant estimatif de 21 952,75 € HT (soit 26 255,49 € TTC)
- lot 7 : Cévenole de protection sur la base d'un montant estimatif de 13 526,03 € HT (soit 16 177,13 € TTC)
- lot 8 : Mabéo sur la base d'un montant estimatif de 10 799,20 € HT (soit 12 915,84 € TTC)
- lot 9 : Andor Star sur la base d'un montant estimatif de 22 551,36 € HT (soit 26 971,43 € TTC)

En conséquence, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises suivantes : Andor Star, Cévenole de protection, Mabéo, Porte et fils, sur la base des montants estimatifs cités ci-dessus.

Ceci étant, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16/10/2013 attribuant :

- le lot 1 à l'opérateur économique Mabéo
- le lot 2 à l'opérateur économique Mabéo
- le lot 3 à l'opérateur économique Cévenole de protection
- le lot 4 à l'opérateur économique Mabéo
- le lot 5 à l'opérateur économique Porte et fils
- le lot 6 à l'opérateur économique Mabéo
- le lot 7 à l'opérateur économique Cévenole de protection
- le lot 8 à l'opérateur économique Mabéo
- le lot 9 à l'opérateur économique Andor Star

Entendu le rapport de présentation

Considérant

Qu'afin de répondre à son obligation de protection individuelle des agents placés sous sa responsabilité, il est nécessaire pour l'administration de recourir à l'achat de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle et leurs accessoires, via un marché public à appel d'offres ouvert,

Que par sa décision en date du 16/10/2013 la commission d'appel d'offres a attribué les différents lots du marché.

Qu'il y a lieu d'autoriser M. Le Président à signer les marchés avec ces opérateurs économiques.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses.

- lot 1 : Mabéo sur la base d'un montant estimatif de 25150,59 € HT (soit 30 080, 11 € TTC)
lot 2 : Mabéo sur la base d'un montant estimatif de 228 463,10 € HT (soit 273 241,87€ TTC)
lot 3 : Cévenole de protection sur la base d'un montant estimatif de 107 878,70 € HT
(soit 129 022,93 € TTC)
lot 4 : Mabéo sur la base d'un montant estimatif de 57 561,00 € HT (soit 68 842,96 € TTC)
lot 5 : Porte et fils sur la base d'un montant estimatif de 25 444,50 € HT
(soit 30 431,62 € TTC)
lot 6 : Mabéo sur la base d'un montant estimatif de 21 952,75 € HT (soit 26 255,49 € TTC)
lot 7 : Cévenole de protection sur la base d'un montant estimatif de 13 526,03 € HT
(soit 16 177,13 € TTC)
lot 8 : Mabéo sur la base d'un montant estimatif de 10 799,20 € HT (soit 12 915,84 € TTC)
lot 9 : Andor Star sur la base d'un montant estimatif de 22 551,36 € HT
(soit 26 971,43 € TTC)

Article 2 :

Les dépenses résultant des présents marchés seront imputés sur les crédits ouverts à cet effet au chapitre 011, compte 60636, fonction 0200 du budget principal aux exercices 2014 à 2017.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 27 NOVEMBRE 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 NOVEMBRE 2013</p>
--

M. JEAN-MARC GAÜZERE